



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 juin 2010 à 19h00 à la salle municipale située au 7, rue Principale à Blue Sea.

**Étaient présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5 arrive à 19h30
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

**Était aussi présente :**

Josée Parsons, Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Ouverture de la séance**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant environ 20 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**0. Ouverture de la séance et rapport du maire**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Prière
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010
- 0.5 Rapport d'activités du Maire du mois de mai 2010

**1. Administration générale**

- 1.1 Présentation et adoption du Rapport financier 2009
- 1.2 Acceptation des salaires et des remises pour mai 2010
- 1.3 Acceptation des déboursés de mai 2010
- 1.4 Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2010
- 1.5 Réponse à la mise en demeure : Barrage Lafontaine
- 1.6 Mandat à l'avocat poursuite et Honoraires professionnels

**2. Sécurité publique**

- 2.1 Bornes sèches
- 2.2 Service de Premiers répondants :  
formation – pagette – ligne téléphonique
- 2.3 demande réintégrer service premiers répondants



2.4 VTT

**3. Transport**

- 3.1 Abat poussière
- 3.2 Taxe fédérale d'accise sur l'essence

**4. Hygiène du milieu**

- 4.1 FQM : Financement de la collecte sélective municipale
- 4.2 APELL : Assemblée annuelle 19 juin
- 4.3 Barrage Lafontaine : réunion publique 19 juin
- 4.4 Association du bassin versant du lac Blue Sea : Vente de carte de membres et Assemblée annuelle 10 juillet à Messines
- 4.5 Emploi d'été canada
- 4.6 Halte routière (plage) tonte de gazon
- 4.7 RCI 2009-206 protection des rives et du littoral – Séance d'information pour les citoyens

**5. Santé et Bien-être**

- 5.1 Souper Fondation des maladies du Cœur
- 5.2 Coop Santé assemblée générale extraordinaire 1<sup>er</sup> juin

**6. Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Requête entretien d'un droit de passage
- 6.2 Assurance Mont Morissette
- 6.3 Projet de Camping
- 6.4 Rencontre développement 12 juin

**7. Loisirs et culture**

- 7.1 Demandes du Comité loisirs culturel Blue Sea
- 7.2 Déjeuners mensuels
- 7.3 Fête des voisins 5 juin
- 7.4 Fête de la pêche 19 juin (Lac Dénommé de 11h à 15h)
- 7.5 Tournoi de Golf 26 juin
- 7.6 Vente de garage et souper BBQ 10 juillet
- 7.7 Offre de service : Georges Caron

**8. Varia**

- Ajout 8.1 Location de l'abri
- Ajout 8.2 Achat d'un billet de tirage au profit de la fabrique
- Ajout 8.3 Achat de « bumpers » pour le quai public

**9. Période de questions**

9.1

**10. Levée de l'assemblée**

10.1

2010-06-162

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :



Que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 juin 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière avec les ajouts suivants :

- 8.1 Location d'abri
- 8.2 Achat d'un billet de tirage au profit de la Paroisse Saint-Félix
- 8.3 Achat de « bumpers » pour le quai public

**ADOPTÉE**

**2010-06-163**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 MAI 2010**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 3 mai 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Parsons.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois de mai 2010

---

**2010-06-164**

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2009**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 a été déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Parsons;

CONSIDÉRANT QUE Madame Danielle Bouladier vérificatrice sénior de la firme Piché Éthier Lacroix CA inc. a fait la présentation du rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le rapport démontre un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 136 976\$;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :



Que ce Conseil adopte le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Parsons.

**ADOPTÉE**

**2010-06-165**

**ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN MAI 2010 ET DES REMISES À PAYER**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que les salaires nets versés pour les périodes 18 à 21 de mai 2010 et qui totalisent un montant de 19 281.26 \$ soient acceptés;

Que les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 9 177.73 \$ pour les salaires versés en mai 2010 soient acceptées et payées en juin 2010;

Que les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 426.06 \$ pour le mois de mai 2010 soient acceptées et payées en juin 2010;

Que les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 766.25 \$ pour le mois de mai 2010 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2010-06-166**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2010**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que les déboursés de mai 2010 qui totalisent un montant de 146 669.07 \$ sur le journal des déboursés no. 19 à 22 soient acceptés;

**ADOPTÉE**

**2010-06-167**

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil souhaite obtenir des offres de service par invitation pour la vérification de l'exercice financier 2010.



**ADOPTÉE**

---

NOTE : Réponse à la mise en demeure : Barrage Lafontaine.  
Une lettre a été envoyée par la Direction générale Josée Parsons le  
6 mai 2010

---

**19h19** Le Conseiller Pierre Normandin demande  
**l'ajournement de la séance** pour une consultation  
des membres du conseil en huis clos avec la  
Directrice générale sans la présence du maire Laurent  
Fortin.

**19h30** La conseillère Isabelle Clément rejoint les membres du conseil en  
huis clos.

**19h38** Le conseiller Pierre Normandin propose la reprise de la séance.

**2010-06-168**

**MANDAT À L'AVOCAT POURSUITE**

CONSIDÉRANT QUE la poursuite intentée dans le dossier judiciaire numéro  
550-17-005255-102;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil mandate la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert  
et ass. pour représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier, compte  
tenu des obligations du Code municipal.

**ADOPTÉE**

**2010-06-169**

**BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au schéma de couverture de risque en sécurité  
incendie et au plan local de mise en œuvre de la municipalité d'installer 5 bornes  
sèches sur une période de cinq ans;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'autorisation du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (A530.4-0454) le 26 février 2009 pour cinq endroits mais que seulement deux endroits sont pertinents ;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande des soumissions pour l'installation de deux bornes sèches et souhaite faire la demande d'autorisation au MDDEP pour l'installation de trois autres bornes sèches.

**ADOPTÉE**

**2010-06-170**

**SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS  
FORMATION-PAGETTE-LIGNE TÉLÉPHONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption des résolutions 2010-04-109, le maire, la directrice générale et le responsable du service de premiers répondants, Éric Lacaille ont rencontré le représentant de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, Charles Trottier le 12 mai 2010 afin de discuter des demandes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence accepte de défrayer les coûts d'une deuxième trousse primaire incluant un défibrillateur d'une valeur de 5 445.50 \$, cinq nouveaux émetteurs, 50% des frais de formation des cinq nouveaux bénévoles et les frais additionnels réclamés par le centre d'appel 911;

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à défrayer 50% des coûts de formation soit un montant de 4 856.80 taxes en sus et à faire l'acquisition de deux pagettes au prix de l'agence et d'en assumer les frais de service mensuel. La municipalité procédera également à l'installation d'une ligne téléphonique dédiée et en assumera les frais mensuels afin de permettre la communication directe avec le service ambulancier, sans passer par le centre d'appel et ce à compter de juillet 2010.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Demande de réintégrer service premiers répondants.  
Reporté à la séance de juillet

---



NOTE : VTT  
Le maire doit rencontrer la lieutenante de la Sûreté du Québec

---

**2010-06-171**  
**ABAT POUSSIÈRE**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que la municipalité mandate Les Entreprises Bourget pour faire l'épandage et la fourniture d'abat poussière sous forme de saumure naturelle, sur une distance d'environ 3 km aux endroits identifiés par le chef d'équipe, pour un montant de 2 759.40 \$ taxes en sus et que l'épandage se fera aussitôt que les conditions météorologiques le permettront.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Taxe fédérale d'accise sur l'essence :  
Communiqué du MAMROT sur l'annonce de nouvelles sommes pour les municipalités pour la période 2010-2013  
Montant de la contribution gouvernementale accordée à la municipalité de Blue Sea : 457 256 \$

---

**2010-06-172**  
**FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;



CONSIDÉRANT QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;





QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités et à madame Stéphanie Vallée, député de la circonscription de Gatineau.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : APELL Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Latourelle :  
Assemblée générale annuelle :  
Le samedi 19 juin 2010 de 10h à 11h30 au centre récréatif du Lac Long

---

NOTE : Barrage Lafontaine  
Réunion publique sur le niveau de l'eau du Lac Long:  
Le samedi 19 juin 2010 à 11h30 au centre récréatif du Lac Long. La rencontre sera annoncée à la radio CHGA et les 292 propriétaires riverains des Lacs Long, Morissette, des îles et du ruisseau en aval recevront une invitation et un sondage.

---

NOTE : Association du Bassin versant du Lac Blue Sea  
Cartes de membre disponibles au bureau municipal au coût de 20\$  
Assemblée générale annuelle :  
Le Samedi 10 juillet 2010 à la salle municipale de Messines

---

**2010-06-173**  
**EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la demande de financement de la municipalité dans le cadre d'Emplois d'été Canada a été approuvée pour un poste;



CONSIDÉRANT QUE l'offre d'Emploi pour le poste de journalier en environnement a été affiché et que la mise en candidature prend fin le 11 juin 21010 à 15h;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur Paul Larcher et la Directrice générale Josée Parsons feront passé les entrevues aux candidats;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :  
Que ce Conseil mandate la Directrice générale Josée Parsons pour faire la sélection de l'Étudiant qui sera embauché pour la période estivale pour une durée de huit semaines du 28 juin au 20 août 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-06-174  
HALTE ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la halte routière gazonnée au centre du village sur les rives du Lac Blue Sea est située dans la bande de protection riveraine de 10 mètres et que la municipalité a à cœur la protection de ses cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau règlement régional sur la protection des rives et du littoral ne s'applique pas aux commerces et aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont rencontré Annie Parent biologiste à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau le 31 mai 2010 afin de voir les possibilités de revégétalisation;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve la tonte de gazon afin d'assurer la sécurité des usagers et souhaite procéder à la plantation de 20 arbustes le long de la route près des poteaux de bois pour un montant de 300\$ incluant les arbres et la plantation par la Société Sylvicole Haute-Gatineau.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : RCI 2009-206 séance d'information publique :  
Règlement concernant la protection des rives et du littoral.  
Le samedi 24 juillet 2010 au centre municipal de Bleu Sea.

---

NOTE : Souper spaghetti au profit de la fondation des maladies du cœur :



Le samedi 7 août 2010

---

NOTE : Coop Santé assemblée spéciale le 1<sup>er</sup> juin

---

NOTE : Requête pour l'entretien d'un droit de passage.  
Conformément à l'article 1000 du code civil du Québec : Le bénéficiaire du droit de passage doit faire et entretenir tous les ouvrages nécessaires pour que son droit s'exerce dans les conditions les moins dommageables pour le fond qui le subit.

---

**2010-06-175**

**ASSURANCE POUR LE COMITÉ DU MONT-MORISSETTE**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte de payer la prime de la police d'assurance responsabilité du comité du Parc régional du Mont- Morissette pour une période de douze mois débutant le 11 juin 2010.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Projet de terrain de camping.  
Avant l'approbation du projet le conseil souhaite faire l'analyse des plans et règlements

---

NOTE : Rencontre développement :  
Samedi le 12 juin 2010 de 8h à midi au centre municipal de Blue Sea

---

**2010-06-176**

**DEMANDES DU COMITÉ LOISIRS CULTUREL BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau président du Comité, Jimmy Rousseau a rencontré les membres du conseil le 31 mai 2010 et demande à la municipalité de reprendre l'entente qui existait avec le comité précédent concernant l'entretien des terrains municipaux et de l'entretien et surveillance de la patinoire ;



CONSIDÉRANT QUE le comité envisage la possibilité d'offrir un service du camp de jour pour la saison estivale 2010 et qu'il a fait parvenir un sondage aux parents afin de connaître leur intérêt; le comité demande à la municipalité de faire une demande de subvention salariale auprès d'Emploi Québec pour l'embauche d'un responsable pour le camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE le comité reçoit une subvention d'emploi Québec pour un contrat d'intégration au travail; celui-ci demande à la municipalité que le département de la voirie prenne en charge cet employé à raison de trois jours par semaine;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve ce qui suit :

### **Le Comité loisirs Culturel Blue Sea s'engage**

#### Terrain municipal

Tonte du gazon et coupe-bordures sur tout le terrain municipal à l'exception des alentours de la patinoire;

Le lignage du terrain de soccer;

L'ensemencement des fleurs et le désherbage;

Enlever les fleurs à l'automne;

Entretien l'extérieur des bâtiments - centre municipal et caserne (fenêtres extérieures, tenir propre le revêtement extérieur)

Les équipements (tondeuse, tracteur, coupe-bordures, balais, articles de nettoyage et essence) sont fournis par la municipalité de Blue Sea

#### Entretien et surveillance de la patinoire

Faire la surveillance minimum requise par la municipalité, aux jours et heures suivants:

De 18h à 21h durant la semaine

De 13h à 21h le samedi

De 13h à 20h le dimanche

Arroser la patinoire pendant le jour ou après 21h.

Lorsqu'il y a des travaux de déblaiement par les bandes d'accès à l'intérieur de la patinoire, la neige devra être poussée au maximum afin de ne pas obstruer le déblaiement du stationnement.

Fournir la main d'oeuvre et l'équipement nécessaires pour lesdits travaux

### **La Municipalité de Blue Sea s'engage à:**



Payer la somme de douze mille dollars (12 000.00\$) pour la période du 8 juin 2010 au 7 juin 2011 réparti mensuellement.

Cette entente prend effet à partir du 8 juin 2010 et prendra fin le 7 juin 2011.

La présente entente peut prendre fin par un avis écrit de 30 jours de l'un au l'autre des parties ou si un des deux partis ne répond pas à ses obligations.

**Camp de jour :** La municipalité fera une demande de subvention salariale auprès d'emploi Québec suite à la confirmation de l'inscription d'au moins huit enfants, le comité devra en aviser la directrice générale ;

Le département de la voirie prendra en charge l'employé du Comité faisant l'objet d'un contrat d'intégration au travail à raison de trois jours par semaine, soit les mardi, mercredi et jeudi. Le comité loisirs culturel Blue Sea demeurant le seul responsable de cet employé tant au niveau de la CSST que de la rémunération;

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Déjeuners mensuels  
La fabrique interrompt ses déjeuners pour la saison estivale.

---

NOTE : Fête des voisins  
Annuler à cause de la pluie

---

**2010-06-177**  
**FÊTE DE LA PÊCHE**

CONSIDÉRANT QUE la Fête de la Pêche aura lieu le 19 juin 2010 au Lac Dénommé;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve la location d'une toilette portable, l'achat de poissons pour la piscine et assumera les frais pour le diner de hot dog au profit du comité Loisirs culturel Blue Sea

**ADOPTÉE**



---

NOTE : Tournoi de Golf : Le samedi 26 juin 2010 au Club de Golf Algonquin et souper de steak au centre municipal de Blue Sea à compter de 18h

---

NOTE : Vente de garage et souper BBQ : Le samedi 10 juillet 2010 au centre municipal de Blue Sea

---

**2010-06-178**

**OFFRE DE SERVICE GEORGES CARON**

CONSIDÉRANT QUE le peintre et sculpteur Georges Caron propose à la municipalité d'offrir des cours d'aquarelle et de sculpture sur bois pour la période estivale;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve la demande de Georges Caron et que la municipalité s'engage à défrayer 50% du taux horaire de 50\$ à raison de deux heures de cours par semaine pour une durée de huit semaines conditionnel à un minimum de six inscriptions par cours. La municipalité s'engage à informer la population de l'offre de cours et à prendre les inscriptions.

**ADOPTÉE**

**2010-06-179**

**LOCATION D'ABRI**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition de deux abris temporaires et qu'elle a reçu des demandes de location;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que ce Conseil établit le coût de location à 25\$ et un dépôt de 100\$.

**ADOPTÉE**

**2010-06-180**

**VENTE DE BILLET AU PROFIT DE LA PAROISSE SAINT-FÉLIX**

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :



Que ce Conseil approuve l'achat d'un billet au coût de 100\$.

**ADOPTÉE**

**2010-06-181**

**ACHAT DE « BUMPERS » POUR LA DESCENTE DE BATEAU AU QUAI PUBLIC**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'achat de 10 flottes pour quai de marque Techstar modèle DF-BB9 au coût de 69.99\$ chacun taxes en sus du fournisseur DM Portes et fenêtres.

**ADOPTÉE**

**Période de questions**

**2010-06-182**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que la séance ordinaire du Conseil de ce 7 juin 2010 soit close à 20h50.

**ADOPTÉE**

*Laurent Fortin*  
Laurent Fortin  
Maire

*Josée Parsons*  
Josée Parsons  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière